

Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 014 333 26 00015 Déposé le : 03/02/2026 Et modifiée le : 28/05/2026 Sur un terrain sis à : Rue Jean Lepeudry à HONFLEUR 14333 CD 12, 14333 CD 14, 14333 CD 15, 14333 CD 152, 14333 CD 156, 14333 CD 16, 14333 CD 18, 14333 CD 19 Pour : Détachement de lots
DESTINATAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR- BEUZEVILLE – Madame LETELLIER Guillemette 33 Cours des Fossés 14600 HONFLEUR

Affaire suivie par Louis-Marie CARLIER

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CCPHB AU NOM DE LA CCPHB**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE – Madame LETELLIER Guillemette enregistrée sous le numéro DP 014 333 26 00015 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 03/04/2026.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 09/02/2026

Honfleur, le 10 JUL. 2026
P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Vice-Président en charge de l'Urbanisme



Nota Bene :

- Le pétitionnaire devra prendre entièrement à sa charge les frais de raccordement aux divers réseaux, notamment selon les avis SAUR et VEOLIA joints,

Le présent certificat est transmis au représentant de l'Etat.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-PARTICIPATIONS : à compter de la date de décision tacite, l'autorité compétente dispose d'un délai de deux mois pour vous notifier les participations applicables à votre projet.

-DUREE DE VALIDITE : conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de la notification de l'arrêté, ou de la date à laquelle un permis tacite ou une décision de non-opposition à une déclaration préalable sont intervenus. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, deux fois pour une durée d'un an sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué. La demande de prorogation, formulée en double exemplaire par lettre accompagnée de l'autorisation à proroger est :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

-COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE : les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire. L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire. L'affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

-DROITS DES TIERS : l'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

-RECOURS CONTENTIEUX : les tiers peuvent également contester l'autorisation dont vous bénéficiez devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le délai de recours contentieux à l'encontre d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain des pièces mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, l'autorité compétente peut retirer la décision tacite, si elle l'estime illégale dans le délai de trois mois après la date de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ou à un permis de construire. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire de la déclaration préalable ou du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

-OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L241-1 et suivants du code des assurances.

SAUR
56000 VANNES
Tél. : 0662603098
Courriel : urbanisme.csp@saur.com

CCPHB (23 communes) - Service instructeur CT

N/Ref : **DP0143332600015**
Date de réception de la demande : **18/03/2026**
Date d'envoi de la réponse : **20/03/2026**
Adresse du projet : **Rue Jean Lepeudry 14600
HONFLEUR**
Parcelle(s) cadastrale(s) : **000CD0012**

Le 20/03/2026

Objet : **Déclaration préalable - Assainissement**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint notre réponse au dossier « DP0143332600015 ».

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons sont concernés au regard des informations fournies.

Assainissement

Le réseau d'assainissement passe au droit du projet.

Avis pour le raccordement du projet au réseau d'assainissement : Favorable.

Observations générales :

Le raccordement au réseau d'assainissement est favorable au frais du pétitionnaire. Le raccordement sera connecté par une boîte de raccordement à passage direct, installée en limite du domaine public pour être accessible par le service de l'assainissement collectif. Une pompe de relevage au frais du pétitionnaire peut être envisagé si le raccordement gravitaire ne suffit pas.

Pas de soucis de raccordement pour la première parcelle, le deuxième lot n'a pas d'accès au réseau d'assainissement. Il y a un risque de servitude sur le lot 1.

Pour une demande de devis, contacter nous par mail à l'adresse : service-travaux-normandie@saur.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

LEVEE Louis

 Sogelink

Légende

AEP & IRR

 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement

EU & EP

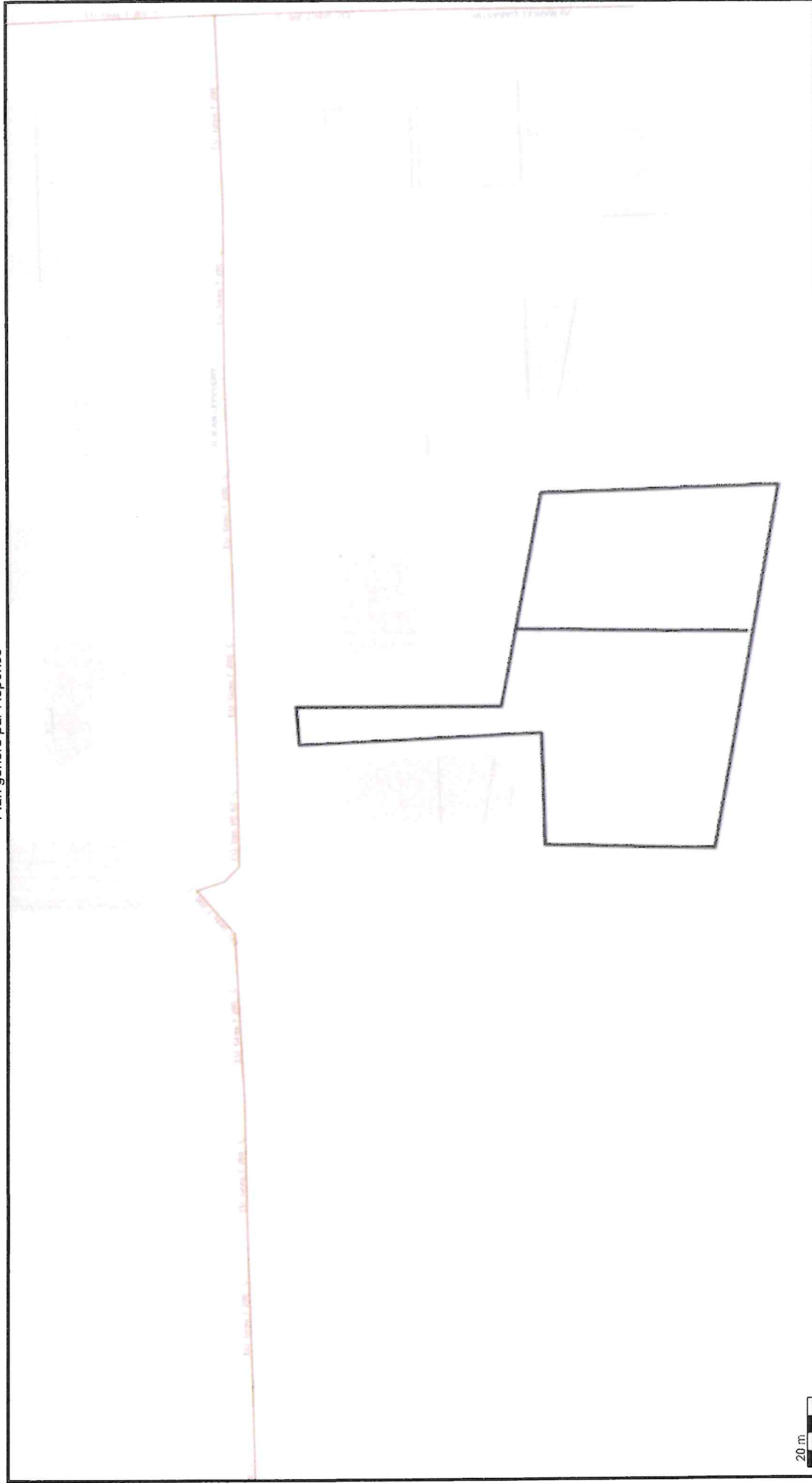
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement
 Réseaux d'adduction	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement	 Réseaux d'assainissement

Explications de lecture

Eaux usées, écoulement gravitaire, Amiante ciment, diamètre 200, classe C.

Eaux potable, PEHD, diamètre 110, classe A.

Les coordonnées GPS fournies sont en Lambert 93.



20 m

Échelle 1:1500

Classe : Voir légende

Catégories d'ouvrage : NR

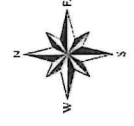
N° consultation :

Adresse : Rue Jean Lepoudry 14600 HONFLEUR

Référence chantier : DP0143332600015

Édité le 18/03/2026

0 15m 30m



Légende :

Voir page annexe



Affaire suivie par Laurent CALOS
laurent.calos@veolia.com

Réf. : LC 26-10

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE
HONFLEUR-BEUZEVILLE
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX**

Touques , le 26 Février 2026

Objet : Demande de renseignements

Nature du projet : CCPHB
Dossier n° : DP 014 333 26 00015
Commune : Rue Jean LEPEUDRY
14600 HONFLEUR

Madame,Monsieur

Pour faire suite à votre demande concernant la Déclaration Préalable sur la les parcelles CCD 12.14.15.16.18.19.152 et 156 situées Rue jean LEPEUDRY 14600 HONFLEUR, nous avons l'honneur de vous faire savoir que les terrains, objet de la présente demande, peuvent être desservis en eau potable à partir du réseau existant ; nous vous prions de trouver ci-joint, en annexe, le plan correspondant.

Les travaux seront aux frais de l'aménageur. Celui-ci devra se rapprocher de nos services pour effectuer sa demande de branchement.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame,Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable Eau Potable,

DocuSigned by:
Laurent CALOS
862E3B95780D439...



HONFLEUR
Rue Jean LEPEUDRY
25/02/2025

Commentaire

Orientation

Nord



1000